

Le service civil

Respectable Loge, Les Éternels Apprentis, Orient de La Possession, Région 3

Mots-clefs : Majorité civile, Engagement mutuel, Rendez-vous citoyen, Découverte active

Le constat

Depuis la naissance, jusqu'à 18 ans, le jeune citoyen reçoit tout ce qui lui permet de vivre, de croître, de la part de ses parents, de ses proches et de la communauté. Nourri, soigné, éduqué, protégé, il n'a manqué de rien. Le temps de la « minorité » est celui de la prise en charge de l'ensemble des besoins des bébés, puis des enfants puis des adolescents, par les adultes en particulier, et la société en général.

À 18 ans, le rôle s'inverse : de receveur, l'on devient donneur. L'on ne tend plus la main pour prendre mais pour donner. L'époque précédente nous a donné les aptitudes pour, à notre tour, apporter notre contribution à l'effort collectif.

L'heure est venue de l'action. Si ce n'est déjà fait, il est temps d'apprendre un métier, selon ses vœux, ses moyens, son potentiel. À ce stade, l'on peut encore bénéficier d'une assistance familiale et/ou publique, mais le (la) jeune adulte choisit le chemin qui conduira à l'action.

Ce n'est pas un choix, mais un devoir.

État de l'art...Ce qu'on en dit

Le passage à l'âge adulte des jeunes citoyens ne donne lieu à aucun événement spécifique. Pourtant il leur attribue des rôles nouveaux et fondamentaux, nécessaires au développement harmonieux de la communauté. Afin de permettre aux jeunes adultes de les assumer au mieux, il convient de concevoir et mettre en place une période de transition au cours de laquelle elles/ils découvrent activement l'organisation, le fonctionnement et la philosophie des services publics à tous les niveaux du territoire.

Le service civil

Concevoir une conscription qui acte le passage à la majorité civile.

Celle-ci s'organise chaque année X, pour la classe d'âge X - 18. Elle concerne les femmes et les hommes. Elle prend 2 formes complémentaires dont les dates, durée et modalités restent à imaginer :

- Un engagement mutuel
- Une période de Service civil

L'engagement mutuel :

Cet engagement mutuel concerne le/la jeune citoyen(ne) et la nation : je m'engage à ceci, tu t'engages à cela. Cet engagement comporte une liste des droits et des devoirs respectifs du jeune citoyen, d'une part, et de son pays, d'autre part.

Le tableau ci-dessous énoncent en vrac une série (perfectible) d'engagements. Cette énumération à la Prévert doit être complétée, ordonnée, précisée. Il faut en garantir une lecture simple, claire et avenante.

Le / la citoyen(ne) s'engage à	L'État s'engage à
Connaître et respecter les lois de son pays	Faire connaître les lois en vigueur du pays
Acquérir une ou des compétences professionnelles correspondant à <ul style="list-style-type: none"> - ses centres d'intérêt personnels - l'offre du marché de l'emploi 	Organiser et proposer des formations qualifiantes selon <ul style="list-style-type: none"> - les divers champs économiques - les secteurs publics et privés
Rechercher un emploi correspondant aux compétences acquises	Mettre des outils à la disposition des services pour accompagner la recherche d'emplois
Accomplir ses devoirs professionnels avec application et assiduité	Valoriser la qualité professionnelle
Laïcité : Assumer personnellement et discrètement ses préférences philosophiques et religieuses sans les imposer aux autres compatriotes	Garantir la liberté absolue de conscience. Ne pas engager de dépenses liées aux pratiques religieuses
Égalité : Reconnaître comme égaux l'ensemble des citoyens d'où qu'ils viennent, de quelque niveau social, hommes et femmes.	Garantir le traitement égal des citoyens dans les champs régaliens de la santé, de l'éducation, de la justice.
Écologie : respecter autant que faire se peut, tant dans ses activités privées que professionnelles les équilibres et l'espace naturels S'abstenir autant que faire se peut de toute activité génératrice de pollution Privilégier l'usage d'équipements réparables et recyclables	Fournir à l'ensemble des citoyens des installations permettant de retraiter les matières et matériels polluants : lieux de décharges sélectives, de recyclages et de désactivation... Développer les activités de maintenance et de réparation Condamner et réprimer les pratiques d'obsolescence programmée des matériels
Solidarité : pratiquer envers l'entourage <ul style="list-style-type: none"> - don du sang - favoriser le maintien dans la vie sociale des personnes âgées 	
Donner hors de nos frontières une belle image de notre pays.	

Une période de service civil

Il s'agit pour le jeune citoyen majeur de se tenir à la disposition de l'état et/ou des instances territoriales (régions, départements, communes) et de leurs services pendant une certaine durée (un mois, un trimestre, un semestre). Chacun est appelé à choisir le champ d'activités qu'il compte visiter de l'intérieur, afin d'en connaître les « tenants et aboutissants » : l'administration du pays (collectivités territoriales), l'Éducation Nationale, la Santé, la Défense Nationale, la Justice, l'Aménagement du territoire, l'Environnement.

Chaque appelé est entouré par des professionnels qui le guident. Ce séjour peut créer et/ou confirmer des vocations. Un tronc commun permet de comprendre l'organisation générale du pays et les budgets nécessaires.

Le service civil peut devenir un événement majeur de la vie du jeune citoyen par une prise de conscience « en temps réel » du fonctionnement du pays et par la signature d'un engagement mutuel organisé et signé dans les communes du pays. Elle consacre l'entrée dans la vie active des jeunes citoyens.

Comme le développement harmonieux du pays passe nécessairement par une contribution de l'ensemble des citoyens, le service civil initialise cette démarche dans l'esprit de chacun, soucieux de consacrer son énergie au bien commun.

Mise en place d'un Service civil, rendez-vous des jeunes citoyennes et citoyens de 18 ans, au sein des collectivités nationales, régionales et municipales. Ce séjour consiste en la découverte active de l'organisation et du fonctionnement des services publics du pays.